

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/118
2 décembre 1999

(99-5313)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Déclaration de M. Mervyn Assam Ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation

Nous voici réunis, au seuil du XXI^e siècle, sous le regard désapprobateur du public et des médias du monde, pour déterminer la configuration future du système commercial multilatéral.

Il est indubitable que le système commercial multilatéral a contribué, ces 50 dernières années, à la croissance, à la prospérité et au développement économiques. Et il ne devrait pas non plus y avoir de doute sur l'attachement des pays Membres et, en particulier, des pays en développement Membres de l'OMC, à un système commercial mondial fondé sur des règles, libéralisé, juste et équitable.

Cette troisième Conférence ministérielle nous offre une occasion idéale de recenser les atouts et les faiblesses de l'OMC, en nous attaquant à ces dernières afin de renforcer l'Organisation et de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux préoccupations de ses nombreux Membres. C'est précisément la raison pour laquelle les pays en développement ont insisté sur un examen détaillé de la mise en œuvre des différents Accords du Cycle d'Uruguay, afin de corriger les inégalités et les déséquilibres existants.

Il faut reconnaître que les pays en développement ont rencontré des problèmes et des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations et qu'ils n'ont pas retiré du Cycle d'Uruguay les bénéfices escomptés. Cela est particulièrement vrai pour les pays les moins avancés, les petites économies vulnérables et les économies en transition.

Croulant déjà sous le poids des engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les pays en développement sont maintenant sollicités pour s'engager dans un nouveau cycle de négociations qui comprendrait de nouvelles questions ne figurant pas dans le programme incorporé. Or, les questions de mise en œuvre sont aussi importantes que l'agriculture et les services. Nous estimons par conséquent que la proposition visant à faire examiner ces questions par un groupe de travail qui ferait rapport à la quatrième Conférence ministérielle est inacceptable. Ce qu'il faut, c'est l'adoption immédiate par cette Conférence des recommandations visant à résoudre ces problèmes de mise en œuvre.

Au tout début du stade préparatoire, on avait utilisé l'expression "Cycle du développement" pour désigner un éventuel nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Mais aujourd'hui, alors que nous devons faire face à l'incapacité des pays Membres à Genève de s'entendre sur un projet de déclaration ministérielle, l'idée d'un cycle du développement qui accorderait la priorité aux intérêts des pays en développement semble reléguée aux oubliettes. L'intransigeance des pays et leur refus de prendre en considération les intérêts, les préoccupations et les problèmes des autres sont des plus regrettables.

Outre la mise en œuvre et le développement, tout nouveau cycle devra inmanquablement comporter un examen des méthodes et des façons de travailler de l'OMC qui font obstacle à une participation effective des pays en développement.

En ce qui concerne la participation de la société civile, les gouvernements ont encore beaucoup à faire pour faciliter la circulation de l'information, sensibiliser l'opinion et débattre des questions liées à l'OMC sur le plan national. Toutefois, la participation **directe** d'organisations non gouvernementales au fonctionnement de cet organe intergouvernemental n'est peut-être pas très opportune tant que les pays Membres continueront à rencontrer des difficultés pour participer pleinement et de manière effective aux travaux et aux délibérations de l'OMC.

Il convient de rappeler que, dans la Déclaration de Genève, les Ministres avaient renouvelé leur engagement de veiller à ce que les avantages du système commercial se fassent sentir aussi largement que possible et s'étaient déclarés profondément préoccupés par la marginalisation des pays les moins avancés.

En tant que petit pays en développement insulaire, Trinité-et-Tobago insiste tout particulièrement sur l'importance de reconnaître, dans le cadre de l'OMC - comme c'est le cas dans d'autres organisations internationales et intergouvernementales -, les difficultés, faiblesses et caractéristiques particulières des petites économies. À cet égard, il serait temps que l'OMC établisse un programme de travail sur les petites économies, dont l'objectif serait de les aider à s'intégrer au système commercial multilatéral.

Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sont essentielles pour favoriser une participation véritable des petites économies à l'économie mondiale. Un réel accès aux marchés pour les produits et services de ces petits pays est la condition *sine qua non* de leur développement. Nous ne devons pas non plus perdre de vue l'importance du transfert de technologie pour la transformation socio-économique de nos pays.

Le principe de l'application effective d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement devrait être reconnu et respecté, en particulier pour les petits pays qui sont désavantagés par l'exiguïté de leurs marchés, la faiblesse de leurs ressources naturelles, leur manque de technologies et de ressources financières et leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Par ailleurs, les préférences commerciales mises en place entre pays développés et pays en développement pour favoriser l'intégration progressive et en douceur des pays en développement dans le système commercial multilatéral devraient être maintenues. Les Ministres devraient par conséquent soutenir l'octroi des dérogations nécessaires en faveur des pays en développement, qui bénéficient d'accès aux marchés ou de termes de l'échange préférentiels.

Trinité-et-Tobago est attachée au système commercial multilatéral. Mais en même temps, nous sommes convaincus que les accords commerciaux régionaux renforcent le système multilatéral plutôt qu'ils ne l'affaiblissent, en permettant, notamment aux petits pays, de réaliser des économies d'échelle, d'améliorer la qualité de leurs produits, de devenir compétitifs et de s'assurer des marchés d'exportation.

Dans ses observations liminaires, Madame la Présidente a parlé avec conviction de la nécessité de quitter Seattle en emportant une Déclaration équilibrée, qui tienne compte des intérêts de tous les Membres de l'OMC. Je partage moi aussi ces nobles sentiments.
